

DECISION CA073-2014

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers
Vu la d lib ration CA024-2012 du 06 mars 2012
Vu la d lib ration CA033-2012 du 29 mars 2012

■ **Objet de la d cision** Demande de subventions attribu e par l'ISTIA

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la demande de subvention attribu e par l'ISTIA   l'association A3R (association rennaise de recherche en Radiologie)   hauteur de 3000,00  

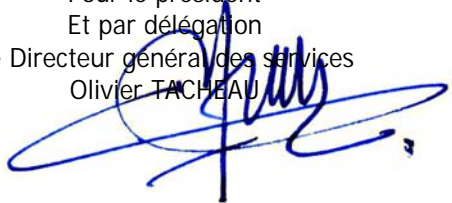
Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 18 novembre 2014

Jean-Paul SAINT-ANDR 

Le Pr sident de l'Universit  d'Angers

Pour le pr sident
Et par d l gation
Le Directeur g n ral des services
Olivier TACHEAU



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : 21 novembre 2014

Angers, le 7 novembre 2014

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ECOLE DE L'ISTIA

Le Conseil d' cole de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Ing nieur d'Angers, r uni le 6 novembre 2014, a approuv    l'unanimit , avec 21 voix pour, le versement par le laboratoire LARIS d'une subvention de 3000 euros   l'association rennaise de recherche en radiologie (A3R).

Pour le Directeur et par d l gation,

La Directrice de l'administration et des services

Christelle TRAON

Christelle TRAON

Directrice de l'Administration
et des Services

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		
06/11/2014	ISTIA		
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations
A3R (association rennaise de recherche en Radiologie)	3 000,00 €	OTP : ORE14SPE CF : S911EA30	